

UN LIBRARY

NOV - 7 1979



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/34/149
16 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 53 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Relations internationales dans le domaine de l'information et des
communications de masse

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale un rapport qui lui a été communiqué par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément au paragraphe 6 de la résolution 33/115 B de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1978.

ANNEXE

Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture sur les activités de
l'UNESCO dans le domaine de l'information et des communications
de masse

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO ET PAR LES CONFERENCES INTERGOUVERNEMEN- TALES DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS	4 - 15	3
III. ACTIVITES ENTREPRISES DEPUIS OCTOBRE 1978 DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION	16 - 64	7
A. Politiques et recherche en matière de commu- nication	16 - 24	7
B. Programmes relatifs à la circulation de l'information	25 - 36	10
C. Développement des systèmes de communication ..	37 - 41	13
D. Planification de la communication	42 - 45	14
E. Transfert et adaptation des techniques	46 - 48	15
F. Formation	49 - 55	16
G. Communication et moyens d'information commu- nautaires dans les zones rurales	56 - 61	18
H. Coopération technique entre pays en dévelop- pement	62 - 64	19
IV. COMMISSION INTERNATIONALE D'ETUDE SUR LES PROBLEMES DE LA COMMUNICATION	65 - 83	20

APPENDICES

I. Déclaration de Kuala Lumpur	25
II. Liste des documents publiés au 30 septembre 1979 par la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication (UNESCO)	31

/...

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session conformément au paragraphe 6 de la résolution 33/115 B intitulée "Relations internationales dans le domaine de l'information et des communications de masse" dans lequel l'Assemblée exprimait sa satisfaction au Directeur général de l'UNESCO pour ses efforts dans le domaine de l'information et des communications et le priait de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session, un rapport sur les activités entreprises par cette organisation dans le domaine de l'information et des communications de masse.
2. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale était saisie d'un rapport détaillé sur les progrès réalisés dans le domaine du développement des systèmes de communication de masse qui contenait des informations détaillées sur les activités entreprises par l'UNESCO dans ce domaine (A/33/144).
3. On considérera donc que le présent rapport vient compléter le rapport précédent. Il contient a) les principales résolutions et recommandations adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingtième session (Paris, 24 octobre-28 novembre 1978) et par les conférences intergouvernementales sur lesquelles sont fondées les initiatives récentes de l'UNESCO dans le domaine des communications, b) un tableau d'ensemble des principales activités entreprises ou poursuivies depuis octobre 1978 dans le domaine de la recherche, des politiques, de la circulation de l'information et du développement des systèmes de communication et c) un historique et un aperçu des initiatives prises par la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication créée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, en 1976.

II. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO
ET PAR LES CONFERENCES INTERGOUVERNEMENTALES DANS LE DOMAINE
DES COMMUNICATIONS

4. A la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO, les questions touchant aux communications ont suscité un intérêt sans précédent de la part des Etats membres. Cet intérêt universel témoignait de la complexité des problèmes de communication, de la volonté des Etats membres de mettre au point un plan d'action et de place qu'occupe l'Organisation, instance privilégiée pour un débat international sur la question des communications.

5. On a pris des décisions importantes à cette session de la Conférence générale, d'abord en adoptant par acclamation la Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre (résolution 4/9.3/2). Parmi les autres mesures importantes, on peut mentionner les résolutions 4/9.1/2 et 4/9.1/3 concernant le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La Conférence générale a également étudié, durant cette session, le rapport intérimaire de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, qui sera présenté sous forme définitive à la vingt et unième session.

6. Ce rapport final constituera, avec la Déclaration sur les organes d'information et les résolutions concernant le nouvel ordre de la communication adoptées à l'unanimité à la vingtième session de la Conférence générale et à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, le cadre global de tous les programmes de l'UNESCO dans le domaine des communications pendant plusieurs années.

7. La Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre est généralement considérée comme l'une des premières séries de principes fixés en vue d'instaurer un nouvel ordre de la communication, à savoir notamment :

a) Le renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples exige une circulation libre et mieux équilibrée de l'information (art. premier);

b) La liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté de l'information figurent parmi les droits de l'homme fondamentaux (art. II, par. 1);

c) L'objectivité de l'information ne peut être garantie que par la diversité des sources (art. II, par. 2);

d) Les moyens d'information, par la diffusion de l'information relative aux idéaux, aspirations, cultures et exigences des peuples, contribuent à éliminer l'ignorance et l'incompréhension entre les peuples (art. III, par. 2);

/...

e) Les organes d'information peuvent contribuer à éduquer les jeunes dans un esprit de paix, de justice, de liberté, de respect mutuel et de compréhension (art. IV);

f) Pour que soit respectée la liberté d'opinion, d'expression et d'information, il est important que soient publiés les points de vue de tous, en particulier de ceux qui considèrent que l'information publiée à leur sujet est fautive ou partielle (art. V);

g) L'avènement d'une paix juste et durable et l'indépendance économique et politique des pays en développement exigent un nouvel équilibre et une meilleure réciprocité dans la circulation de l'information (art. VI);

h) Le respect des dispositions constitutionnelles et des instruments et accords internationaux applicables est indispensable pour créer et maintenir les conditions permettant de diffuser convenablement l'information (art. X, par. 1);

i) Il faut encourager entre les Etats les échanges bilatéraux et multilatéraux d'information sur la base de l'égalité des droits, de l'avantage mutuel et du respect de la diversité des cultures (art. X, par. 4).

8. Dans sa résolution 4/9.1/2 concernant l'instauration d'un nouvel ordre de la communication, la Conférence générale a approuvé "les efforts tendant à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus équilibré" et a invité le Directeur général à "poursuivre ses efforts en vue de l'instauration de ce nouvel ordre qui implique, en particulier, la promotion des systèmes nationaux dans les pays en développement et l'établissement d'un nouvel équilibre et d'une meilleure réciprocité de la circulation de l'information".

9. Dans sa résolution 4/9.1/3 concernant la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, la Conférence générale a invité toutes les parties intéressées à étudier le rapport final de la Commission en vue de "contribuer à la formulation des mesures à prendre pour favoriser l'instauration d'un ordre mondial de l'information plus juste et plus efficace".

10. La résolution 4/9.1/1 a trait à la promotion d'une circulation libre et équilibrée de l'information et des échanges internationaux. Le Directeur général y est invité :

"a) A promouvoir les recherches relatives aux structures internationales de la communication;

b) A contribuer à identifier et à surmonter les obstacles qui s'opposent à une circulation libre et à un échange plus large et mieux équilibré de l'information entre les différentes régions du monde;

c) A encourager, dans toute la mesure du possible, l'adoption, sur le plan national et international, de mesures tendant à réduire les déséquilibres existant en matière de communication et de circulation de l'information, notamment dans l'esprit du programme élaboré par les organismes mis en place par les pays non alignés."

11. Dans sa résolution 4/9.3/1, traitant du processus et du rôle de la communication, le Directeur général a été invité à "porter une attention particulière à la nécessité :

'a) D'entreprendre une analyse continue des rapports entre la technologie moderne de la communication, d'une part, et le changement social et le développement, d'autre part, dans des sociétés et des cultures différentes;

b) D'assurer une protection efficace aux journalistes et aux informateurs afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions de rigueur et d'objectivité."

12. La Conférence générale a adopté la résolution 4/9.4/1 concernant les politiques, les infrastructures et la formation dans le domaine de la communication, par laquelle elle a invité le Directeur général :

"a) A encourager une meilleure utilisation des moyens de communication pour le progrès de l'éducation, de la science et de la culture et une plus grande participation sociale au processus de la communication;

b) A promouvoir, dans le cadre d'un développement endogène, une meilleure adaptation des systèmes de communication aux besoins et aspirations des populations;

c) A promouvoir, dans les pays en développement, la formation de spécialistes de la communication au niveau du troisième cycle de l'enseignement supérieur."

13. Enfin, dans la résolution 4/9.4/2, il est demandé au Directeur général "d'intensifier et d'encourager le développement des communications et d'organiser des consultations visant à fournir aux pays en développement des moyens technologiques et autres en vue d'assurer une circulation libre et un échange plus large et mieux équilibré de l'information" et, à cet effet, le Directeur général est invité à convoquer les représentants des gouvernements à une conférence de planification qui définira et proposera un mécanisme institutionnel de consultation systématique sur les activités, les besoins et les programmes relatifs au développement des communications.

14. Une autre conférence importante, la Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Asie et en Océanie, tenue à Kuala Lumpur, du 5 au 14 février 1979, a demandé instamment "à l'ensemble du système des

/...

Nations Unies, et plus particulièrement à l'UNESCO, ... d'ouvrir la voie à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de la communication et de l'information, plus juste et plus efficace, qui fait partie intégrante des efforts pour établir un nouvel ordre économique international", appel qui figurait également dans les recommandations de la précédente Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Amérique latine et aux Caraïbes, convoquée à San José en 1976.

15. La Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 2 au 9 septembre 1979, a pris note "de l'issue positive des travaux de la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui ont abouti à l'adoption d'une Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des médias au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre" (A/34/542, sect. I, par. 293). La Conférence a, d'autre part, reconnu "le rôle positif joué par l'UNESCO dans l'étude du problème des communications et dans ses efforts en vue de l'instauration d'un échange plus équilibré des nouvelles entre les pays développés et les pays en développement" (par. 294). En outre, elle a invité l'UNESCO "à continuer son assistance aux pays non alignés et aux pays en développement dans la mise en place de structures nationales et régionales appropriées en matière de communication et dans la formation de personnel technique, conformément à la résolution 33/115 A, B et C de l'Assemblée générale" (par. 295).

III. ACTIVITES ENTREPRISES DEPUIS OCTOBRE 1978 DANS LE
DOMAINE DE L'INFORMATION

A. Politiques et recherche en matière de communication

16. Les activités dans ce domaine visent à aider les Etats membres, et particulièrement les pays en développement, à améliorer et développer leurs systèmes de communication grâce à la formulation de politiques intégrées, eu égard en particulier à l'instauration d'un ordre mondial de la communication et de l'information plus juste et plus efficace. Elles ont pour but d'assurer une plus large contribution des médias à l'effort de développement et aux progrès dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture et d'atténuer les déséquilibres qui existent actuellement en matière de circulation de l'information. Elles visent en outre à promouvoir une meilleure compréhension des rapports qui existent entre la communication, les changements sociaux et le développement.

17. L'une des manifestations les plus visibles du Programme de l'UNESCO dans le domaine des politiques de la communication est l'organisation d'une série de conférences régionales intergouvernementales, dont la première a eu lieu à San José en 1976 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la deuxième à Kuala Lumpur en 1979 pour l'Asie et l'Océanie. Une conférence analogue pour l'Afrique est en préparation.

18. La Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Asie et en Océanie a été convoquée à Kuala Lumpur en février 1979 pour donner aux pays la possibilité d'échanger des données d'expérience sur les systèmes de communication considérés dans leurs rapports avec le développement économique et social et d'envisager la création des infrastructures administratives, techniques, de recherche et de formation nécessaires, aux échelons national et régional, pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer les politiques de la communication a/. Pour donner suite aux propositions contenues dans les recommandations clefs de la Conférence, l'UNESCO a entrepris des travaux préliminaires dans les domaines suivants :

a) Création d'un réseau asiatique d'échange d'informations (recommandations 34, 35, 36 et 49);

b) Etude sur la possibilité d'organiser des banques audio-visuelles régionales (recommandations 39 et 44);

c) Assistance à l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (recommandation 46);

d) Utilisation accrue des satellites de communication pour la transmission de programmes de télévision et l'échange d'informations (recommandation 18);

a/ Voir Rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Asie et en Océanie (UNESCO, CC/MD/42), juin 1979.

e) Octroi de tarifs spéciaux pour la transmission de nouvelles sur des circuits de téléimpression spécialement attribués (recommandation 15);

f) Etude des incidences et des effets économiques, sociaux et psychologiques de la communication (recommandations 1, 5, 9, 23, 25, 29, 30, 38 et 42);

g) Mobilisation de ressources en vue du développement des systèmes de communication dans les pays en développement de la région (recommandation 37).

La Conférence a adopté à l'unanimité un document très important, la Déclaration de Kuala Lumpur b/, dans laquelle elle a mis l'accent sur la volonté des Etats membres de la région d'entreprendre des activités de coopération dans le domaine de la communication. Dans la section IX de la Déclaration, la Conférence a estimé que

"... la solidarité internationale devrait se concrétiser par une coopération visant à élargir la recherche et la formation au niveau national, le transfert de technologie, la création d'infrastructures nationales, l'utilisation conjointe de satellites de communication, par une assistance technique et financière accrue, par l'amitié mutuelle et le respect de la souveraineté et de la dignité de chaque peuple et, enfin, par la définition et l'application de normes mutuellement acceptables, ainsi que par l'élimination des disparités qui entravent la circulation des messages, notamment en ce qui concerne les disproportions dans les tarifs des télécommunications, la pénurie de moyens d'émission et les problèmes des canaux de fréquences radio."

La Déclaration contenait en outre l'affirmation suivante : "Un nouvel ordre de la communication et de l'information serait, à nos yeux, l'une des plus belles affirmations contemporaines des idéaux de justice, d'indépendance et d'égalité des hommes et des nations".

19. Les préparatifs en vue de la Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Afrique sont bien avancés. Il est proposé que la Conférence ait lieu à Yaoundé (République-Unie du Cameroun) en juillet 1980. Trois réunions préparatoires ont été organisées au niveau sous-régional à Dakar, à Freetown et à Nairobi en septembre 1979 pour formuler des recommandations concernant l'ordre du jour de la Conférence et ses documents de travail et pour sensibiliser les hauts fonctionnaires chargés des communications dans les Etats membres. Des séminaires nationaux seront organisés par les Etats membres afin de donner aux spécialistes des communications la possibilité d'examiner les questions de politique générale et de conseiller leurs gouvernements à ce sujet.

20. L'UNESCO a continué de jouer un rôle important pour ce qui est de susciter et de promouvoir le vaste débat sur les problèmes que soulève le concept du droit à la communication. Une réunion internationale d'experts sera convoquée

b/ Pour le texte de la Déclaration, voir l'appendice I ci-après.

à Manille en octobre 1979 pour étudier les questions prioritaires concernant les dimensions internationales de ce concept. Il est prévu d'entreprendre des études pour examiner plusieurs aspects de la question.

21. Le secrétariat a continué de publier les monographies sur les politiques de communication. La monographie sur le Zaïre a déjà été publiée, et celles qui concernent le Nigéria, le Kenya et le Sénégal seront publiées avant la fin de 1979.

22. D'autres études ont été entreprises sur les politiques de la communication ainsi que le processus et le rôle des communications, à savoir :

a) Des études sur l'effet des techniques de communication sur le progrès social et culturel en Australie et en Indonésie. Une autre étude va être entreprise en Amérique latine;

b) Une étude sur l'évolution historique des systèmes d'information en République démocratique allemande et au Japon;

c) Une étude sur la perception du développement des médias au Brésil, en France, au Canada et en Tunisie;

d) Des études sur les aspects socio-économiques des systèmes et des politiques de communication nationaux et sur la façon dont les moyens d'information répondent aux besoins essentiels en Autriche, au Venezuela et en Tchécoslovaquie;

e) Une étude sur les méthodes de communication du type utilisé pour promouvoir la participation locale en permettant à tous les groupes de la société de définir leurs critères de développement;

f) Un descriptif de projet en vue d'étudier l'effet de l'introduction de la télévision à Sri Lanka.

23. L'UNESCO a continué de développer son réseau international de documentation sur les recherches et politiques en matière de communication (COMNET). Une étude sur la création d'un centre arabe a été préparée et présentée à une réunion convoquée à cette fin par l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO) au Caire, en décembre 1978. Une autre étude en vue de la création d'un ou de plusieurs centres régionaux ou sous-régionaux en Afrique a été entreprise et examinée lors d'une réunion tenue à Nairobi en mars 1979 en collaboration avec le Conseil africain pour l'éducation en matière de communication. Une consultation sera organisée en décembre 1979 pour examiner la possibilité de créer un centre régional en Europe à l'intention des pays germanophones.

24. Des services consultatifs ont été fournis aux Etats membres en vue de les aider à formuler des politiques de la communication, à accroître la capacité de recherche des pays en développement et à renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations sur la recherche en matière de communication.

/...

B. Programmes relatifs à la circulation de l'information

25. Les programmes de l'UNESCO dans ce domaine visent à accorder une priorité élevée aux mesures tendant à favoriser la réduction des inégalités existant en matière de communication entre les pays développés et les pays en développement, et à promouvoir ainsi l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils visent à favoriser une circulation libre et un échange plus large et mieux équilibré de l'information entre individus, collectivités et pays, en encourageant les échanges régionaux de nouvelles et sont axés sur le rôle que les moyens de grande information jouent en faveur de la compréhension et de la paix internationales ainsi que sur l'élaboration de principes pour une présentation responsable, plus complète et plus objective des nouvelles de caractère international.

26. Depuis plus de deux décennies, l'UNESCO fournit une assistance en faveur du développement d'agences de presse nationales et régionales. Comme suite à une recommandation adoptée par la Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Amérique latine et dans les Caraïbes, convoquée par l'UNESCO à San José en 1976, l'UNESCO a entrepris en 1977-1978 une étude (CC-79/WS/115) sur la possibilité de créer un réseau régional d'échange d'information en Amérique latine (Agencia Latinoamericana de Servicios Especiales de Información, ALASEI). Les résultats de l'étude ont été examinés à la fin de 1978 par un groupe de consultants, qui a recommandé la création d'une agence de reportage dans la région. Le plan relatif à l'agence a été présenté en mai 1979 à une réunion d'experts, à laquelle assistaient les représentants d'organisations professionnelles et d'organisations intergouvernementales telles que le Système économique latino-américain (SELA) et le PNUD. Les représentants ont approuvé à l'unanimité le plan proposé par l'UNESCO et recommandé de le présenter aux Etats d'Amérique latine, en vue de créer ladite agence sous les auspices du SELA.

27. Pour développer les échanges de nouvelles en Afrique, l'UNESCO a collaboré avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à la création d'une agence de presse panafricaine (PANA). La deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres africains de l'information, tenue à Addis-Abeba en avril 1979, a exprimé sa satisfaction à l'UNESCO pour les efforts qu'elle déploie dans le domaine de l'information et l'a priée de continuer à prêter son concours pour assurer la réussite du démarrage de l'agence de presse panafricaine. La création de cette agence, estimait la Conférence, s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés à l'UNESCO et à l'OUA par les pays non alignés pour instaurer un nouvel ordre de l'information et de la communication qui reflète en particulier les préoccupations et aspirations légitimes des pays en développement. L'UNESCO collabore actuellement avec le Conseil d'administration de la PANA à Dakar à la création du système et des infrastructures d'échange de l'agence.

28. La création d'un réseau d'échanges entre agence de presse en Asie a été recommandée lors d'une réunion d'experts d'agences de presse convoquée par l'UNESCO à Colombo en décembre 1977. Au cours d'un certain nombre de réunions qui ont suivi, un groupe de travail a préparé une proposition concernant la création de ce réseau, qui a été examinée et approuvée par la Conférence intergouvernementale des politiques de la communication en Asie et en Océanie, convoquée par l'UNESCO à Kuala Lumpur en février 1979. Le projet en est actuellement au stade de la planification et un groupe de travail composé de spécialistes de la communication et d'organisations professionnelles régionales a été créé pour donner suite à ce projet ainsi qu'à d'autres recommandations de la Conférence. La première réunion de ce groupe sera convoquée à Kuala Lumpur en octobre 1979.

29. Des projets ont été mis au point en vue de développer l'agence de presse des Caraïbes (CANA).

30. En 1979, des missions de planification d'agences de presse se sont rendues en Thaïlande, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone, au Libéria et en Haute-Volta. En juin 1979, une mission consultative de l'UNESCO composée de quatre personnes a été envoyée en Chine sur la demande de Xinhua, l'agence de presse Chine nouvelle, pour établir le plan du nouveau siège de Xinhua et conseiller l'agence au sujet de la modernisation complète de ses services. Cette collaboration se poursuit et les projets à l'étude devant être financés par des fonds extra-budgétaires portent notamment sur la formation professionnelle générale, le développement des systèmes et une nouvelle technique permettant de coder, transmettre, décoder et imprimer rapidement les nouvelles en chinois.

31. A la suite des recommandations formulées par la Conférence intergouvernementale des politiques de la communication en Asie et en Océanie et par la Conférence des organisations de radiodiffusion des pays non alignés, le Secrétariat de l'UNESCO a établi un descriptif de projet en vue de créer des "banques" de radiotélévision et de films pour faciliter l'accès aux programmes et les échanges de programmes.

32. En coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, l'UNESCO a organisé en 1978 une réunion des centres de redistribution du Pool, afin de permettre un échange de données d'expérience et l'harmonisation de leurs activités. L'UNESCO a également prêté son concours pour l'organisation d'un cours spécial de formation de journalistes d'agences de presse, dispensé par l'Institut indien des communications de masse pour le compte du Pool des agences de presse des pays non alignés. L'Organisation a en outre fourni au Pool des consultants chargés de donner des avis sur la création d'agences de presse dans certains des pays membres du groupe non aligné.

33. Un des principaux obstacles à un meilleur équilibre de la circulation des nouvelles est constitué par les tarifs élevés de transmission internationale des nouvelles. De plus en plus, les conférences internationales s'efforcent de trouver les moyens d'encourager une plus large distribution des nouvelles, et plusieurs conférences ont adopté des résolutions demandant la fixation de taux de faveur pour la transmission des nouvelles. L'une des mesures les plus importantes a été l'adoption par la Cinquième Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Colombo d'une proposition tendant à ce que les gouvernements des pays non alignés introduisent un barème de tarifs de faveur approprié. Des résolutions analogues ont été adoptées par la Conférence au sommet de La Havane et par le Séminaire destiné aux journalistes organisé à Tachkent en septembre 1979 par la Commission nationale soviétique pour l'UNESCO. La Conférence intergouvernementale des politiques de la communication en Asie et en Océanie (voir plus haut, par. 18) a noté que les tarifs commerciaux actuels dépassent les possibilités financières de la plupart des agences d'information des pays en développement. L'UNESCO a créé un groupe de travail des tarifs de transmission des nouvelles, qui a établi, pour examen par les Etats membres, un document (CC-79/WS/118) dans lequel était proposé un barème pour la transmission des informations écrites, parlées et filmées. On compte que le Groupe de travail tiendra sa deuxième réunion en novembre 1979 pour continuer à donner des avis sur les nouvelles mesures à prendre.

/...

34. Des études et des recherches ont été entreprises dans plusieurs secteurs touchant à la circulation de l'information. On compte qu'une meilleure connaissance des structures actuelles de la communication internationale et de la circulation de l'information entre les pays et entre les cultures permettra de mieux prendre conscience de la nécessité d'un nouvel ordre international de la communication et contribuera à son instauration. Voici quelques-unes des études entreprises :

a) Une étude sur le concept de la circulation libre et équilibrée de l'information, représentant les différents points de vue à ce sujet dans les grandes régions du monde ainsi que dans divers systèmes socio-culturels et politiques. Les conclusions de cette étude ont été examinées au cours d'une consultation tenue en décembre 1978 au siège de l'UNESCO;

b) Une étude sur la structure du réseau international d'agences de presse, s'attachant en particulier à analyser l'image du tiers monde présentée par les agences de presse internationales, a été terminée et sera publiée en 1979 sous le titre de "News Dependence" (Dépendance dans le domaine de l'information);

c) De nouvelles monographies sur le traitement national des nouvelles fournies par les agences internationales ont été entreprises au Venezuela, en Yougoslavie, au Canada et en République fédérale d'Allemagne;

d) Une étude sur les industries internationales de production et les systèmes internationaux de distribution de films et de programmes de télévision ainsi que sur le rôle des sociétés transnationales en cause doit être publiée en 1979. Des monographies sur l'Argentine et la Thaïlande ont été achevées et on va préparer des monographies sur le Sénégal et l'Égypte;

e) On procède à une étude sur les importations de films et de programmes télévisés dans les pays du Maghreb, en Afrique sud-saharienne et dans la région des Caraïbes, eu égard en particulier aux incidences socio-culturelles, économiques et techniques et au développement des industries culturelles nationales;

f) En 1978 a démarré un projet international de recherche comparative sur l'image que donne la presse des pays étrangers ayant des systèmes sociaux différents. En outre, il est prévu de procéder à des études comparatives en vue d'examiner la façon dont la presse présente les problèmes de développement d'importance internationale dans différents pays. Ces études visent à analyser le rôle des médias dans la promotion de la compréhension internationale et de la paix et à identifier les valeurs données aux nouvelles nationales et internationales dans des cultures et des sociétés différentes;

g) Depuis 1978, les concepts et tendances du droit national et international en matière de communication sont analysés en coopération avec les organisations professionnelles,

h) Une étude sur les codes de déontologie sera publiée en novembre 1979 dans la série "Rapports et documents d'information";

i) Une étude va être entreprise sur les obstacles qui s'opposent à la circulation internationale des matériaux d'information dans les pays scandinaves.

35. Le programme continue à promouvoir l'application des principes énoncés dans la Déclaration sur les organes d'information (résolution 4/9.3/2 de la vingtième Conférence générale) et à en étudier les incidences. Une réunion a été convoquée au siège de l'UNESCO (mai 1979) pour examiner les moyens de promouvoir l'inclusion de ces principes ainsi que les éléments du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication dans les programmes d'étude des instituts d'enseignement et de formation en matière de la communication. Le rapport de cette réunion (CC/FCP/300779/DEC.1/4) a été distribué à tous les instituts du monde. Parmi les autres initiatives qui continueront de figurer au programme, il convient de mentionner une consultation qui doit être organisée au siège de l'UNESCO en octobre 1979 pour examiner une étude sur la présentation responsable, plus complète et plus objective, des nouvelles de caractère international.

36. En collaboration avec les organisations professionnelles, on encourage des échanges de vues au plan international afin de trouver les moyens de lever les obstacles à l'échelon tant national qu'international qui peuvent gêner les journalistes dans l'exercice de leur profession. On envisage à cet égard d'organiser une série de réunions à partir de décembre 1979.

C. Développement des systèmes de communication

37. A sa vingtième session, la Conférence générale de l'UNESCO a souligné "la contribution que l'UNESCO est à même d'apporter à la coopération internationale dans le domaine des communications et de l'information" et a demandé au Directeur général "d'intensifier et d'encourager le développement des communications et d'organiser des consultations visant à fournir aux pays en développement des moyens technologiques et autres en vue d'assurer une circulation libre et un échange plus large et mieux équilibré de l'information" (résolution 4/9.4/2 de la vingtième Conférence générale). Au cours des larges débats qui ont eu lieu sur les problèmes de la communication, on s'est généralement accordé à reconnaître la nécessité d'accroître la coopération internationale dans ce domaine, et plusieurs délégations se sont engagées expressément à prêter une assistance aux pays en développement afin de les aider à améliorer et à développer leurs infrastructures de communication.

38. Les consultations tenues depuis la fin de cette session de la Conférence générale ont abouti à la conclusion d'arrangements de fonds en dépôt aux termes desquels l'UNESCO a été chargée de l'exécution de certains projets; six d'entre eux, dont un projet sous-régional pour le perfectionnement du personnel de radiodiffusion en Afrique de l'Est, un projet pour l'expansion de la presse rurale en République-Unie de Tanzanie et au Kenya, un projet de développement de la radiodiffusion au Cap-Vert et un projet de formation de fonctionnaires de l'information en Zambie, sont opérationnels ou déjà achevés. Les négociations concernant plusieurs autres projets portant sur le développement des agences de presse et des services de radiodiffusion en Afrique, le renforcement des réseaux ruraux de communication dans les pays du Sahel et le développement de la formation régionale dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision à Sri Lanka, sont bien avancées.

39. En outre, le nombre des projets de développement des communications prévus dans les programmes par pays exécutés sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement a augmenté. L'UNESCO exécute actuellement huit de ces projets en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont un grand programme (2,8 millions de dollars) pour le développement des services de radiodiffusion au Bangladesh et un programme de formation du personnel de l'information dans

le cadre du Programme d'édification de la nation namibienne, qui sont tous deux exécutés de concert avec l'Union internationale des télécommunications.

40. On peut également mentionner la coopération continue de l'UNESCO avec la Commission économique pour l'Afrique en ce qui concerne la préparation du Programme d'action de la Décennie des transports et des communications en Afrique. Un certain nombre de projets ont été choisis, notamment dans le domaine de l'information radio-diffusée et par satellite, dont l'exécution sera probablement confiée à l'UNESCO lorsque les fonds nécessaires seront disponibles.

41. Enfin, au titre du programme ordinaire de l'UNESCO, une trentaine de projets ont été exécutés pendant l'année en cours ou sont en voie d'exécution. Bien que les ressources financières qui leur sont consacrées soient généralement plus faibles que celles affectées aux projets mentionnés plus haut, ces projets sont importants dans la mesure où ils constituent souvent le premier jalon pour identifier les besoins et établir les plans qui peuvent déboucher sur de grands projets financés par des fonds extra-budgétaires. Ils portent sur tout l'éventail du développement des communication-presse rurale, services de radiodiffusion et de télévision, formation du personnel de la communication et planification des services régionaux de communication par satellite.

D. Planification de la communication

42. L'activité de l'UNESCO dans le domaine de la planification intégrée de la communication s'est développée au milieu des années 70, lorsqu'on a commencé à reconnaître qu'il était nécessaire de définir des politiques de la communication et de la planifier.

43. Le programme actuel de planification de la communication est centré sur trois domaines principaux : mise au point de méthodes de planification, études de cas et mise au point de matériels pour l'enseignement. Des structures de planification, dont les prémisses théoriques sont certainement exacts, sont expérimentées sur le terrain pour tenir compte de toute la portée des situations politiques et des réalités de la prise de décisions. Ces travaux ont abouti à la rédaction de deux études, actuellement en cours de publication. La première, "Planification de la communication au service du développement : structure opérationnelle", a pour but de fournir un outil de planification des systèmes de communication, notamment à l'échelon national. Elle est consacrée essentiellement aux besoins et aux problèmes du monde en développement, et son hypothèse de départ est que si l'on entreprend de planifier, c'est pour servir le développement social et économique. La deuxième, "Quelques conceptions de la planification de la communication", est un ensemble d'articles où sont décrites des expériences situées à différents niveaux de la planification et fondées sur des perspectives théoriques différentes.

44. Les études de cas forment le deuxième aspect du programme. Dans bien des domaines directement liés à la planification de la communication, on manque d'études de cas réels qui permettraient de tirer des conclusions et de formuler de nouvelles hypothèses. C'est pourquoi l'UNESCO a entrepris deux études de cas sur les processus de prise de décisions et de planification qui ont abouti à l'introduction de la télévision, l'une dans un pays d'Afrique, l'autre dans un pays d'Asie, et a commandé d'autres études sur les problèmes de planification et de gestion qui se posent lorsqu'on implante de nouveaux services de communication, notamment lorsqu'il s'agit de grands projets tels que les systèmes de communication par satellite.

/...

45. La troisième activité est la mise au point de matériels d'enseignement, qui doit aider à former des spécialistes de la planification de la communication; il s'agit là d'une spécialisation nouvelle dont on n'a encore que peu d'expérience. L'UNESCO a réuni un corpus de documents qui pourrait servir de base à des cours supérieurs d'université où l'on enseignerait la planification de la communication; ces documents ont été débattus et affinés au cours de journées d'étude tenues à Penang (Malaisie) à la fin de 1978, et ont depuis été adaptés et traduits en espagnol à l'usage des journées d'étude analogues au Centro Internacional de Estudios Superiores de Comunicación para América Latina (CIESPAL), en Equateur. On prépare un ensemble de documents analogues pour les États arabes, en coopération avec l'Association arabe pour les établissements d'enseignement et de formation.

E. Transfert et adaptation des techniques

46. Au problème de la planification de la communication est étroitement lié celui de l'adoption de techniques appropriées, dans un domaine qui est largement tributaire d'un matériel hautement perfectionné, produit essentiellement, à l'heure actuelle, dans les pays industrialisés. Les problèmes de transfert de techniques dépassent toutefois les simples considérations de matériel, et touchent aux systèmes de gestion, à la formation et à la teneur des programmes.

47. En 1978, l'UNESCO a lancé un programme interinstitutions de recherches sur les transferts de techniques de la communication, dont la durée prévue est de trois ans, et auquel participent 11 institutions dans huit pays. Chaque institution se consacre à un projet de recherche sur un sujet précis, et la coordination d'ensemble est assurée par des réunions annuelles convoquées par l'UNESCO, qui contribue également en partie au financement des projets eux-mêmes. Les sujets d'étude concernent aussi bien le développement des industries locales de fabrication de matériel de communication que les conséquences de l'obsolescence rapide du matériel sur les politiques d'investissement des pays en développement, ou la mise au point de petits systèmes de communication de coût modique, l'adaptation des programmes de formation aux modes d'expression culturelle nationaux, ou encore les effets des programmes importés.

48. Parallèlement à ces études a été entamé en 1979 un programme d'action limité mais prometteur, par lequel on cherche à définir des composants techniques précis susceptibles d'être construits à moindre coût et fabriqués par les établissements des pays en développement. On s'est attaqué tout d'abord à la télévision, dont l'expansion et l'utilisation au service du développement sont particulièrement entravées par le fait qu'il s'agit d'une technique coûteuse et complexe. Des spécialistes de l'électronique de chacune des grandes régions en développement participeront au projet pilote, qui a pour but de concevoir et de fabriquer en commun une caméra de télévision noir et blanc portative de haute qualité, qui pourrait être utilisée avec des magnétoscopes bon marché. Bien que les pays industrialisés aient pratiquement abandonné le noir et blanc en faveur des techniques couleur, coûteuses et en pleine évolution, c'est encore le noir et blanc qui offre aux zones rurales des pays en développement les meilleures chances de disposer de la télévision. On considère que cette caméra est un élément essentiel non seulement pour le développement de la production de télévision autochtone, mais aussi pour la réalisation de programmes dans des lieux intéressant ce public rural, qui pourrait être fort vaste.

Le projet restera centré sur le matériel de diffusion spécialisé de faible volume, qui ne se prête pas à la production de masse. Toutefois, on n'entend pas simplement satisfaire aux besoins définis par les ingénieurs et les programmeurs des pays en développement, on cherche également à leur donner une expérience originale de la conception et de la fabrication.

F. Formation

49. Dans bien des activités mentionnées plus haut, ou décrites plus loin sous différentes rubriques, entrent des éléments de recherche, d'évaluation, d'innovation et de nouvelles méthodes d'utilisation des médias. L'élément le plus important du programme de l'UNESCO pour la communication est pourtant la formation, et il y a peu de projets où elle ne soit pas l'élément principal. La formation est de plus en plus associée à la mise en place d'institutions nationales permanentes et, dans certains cas, aux institutions régionales. Parmi celles-ci, on peut citer au premier chef l'Institut de développement de la radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique, qui, à ne considérer que la seule année écoulée, a dispensé une formation spécialisée à plus de 200 agents de la radiodiffusion de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

50. Dans les Caraïbes, l'UNESCO a continué son aide à l'Institute of Mass Communication de l'Université des Indes occidentales et poursuivi la formation spécialisée de radiodiffusion pour les pays les moins avancés des Caraïbes orientales.

51. A l'échelon national, l'engagement de dépenses le plus important pour un projet de formation à la communication concerne le Bangladesh, où doit être créée une académie de radiodiffusion qui se consacrera non seulement à la production et à la formation technique, mais également à la formation, à la recherche et à l'évaluation en matière de communication et à la desserte audio-visuelle des collectivités. Pendant la période 1978-1979, des programmes de formation ont eu lieu au Swaziland, à Sri Lanka, au Ghana et au Kenya pour la production électronique locale; en Inde, à l'intention de journalistes d'Asie et d'Afrique, sur l'exploitation des agences d'information et l'échange d'informations; en Malaisie, à l'intention des producteurs d'émissions pédagogiques; et dans six Etats de la région des Caraïbes, pour la production radio et l'exploitation technique. Une aide financière a également été apportée pour des séminaires et des journées d'étude en Indonésie, en Thaïlande et en Corée.

52. Dans les Etats arabes, l'UNESCO a aidé en 1978 et 1979 à la création de l'Association arabe des institutions d'enseignement et de formation à la communication, dont le secrétariat général est à Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne). Le programme de l'Association est ambitieux : mettre au point des programmes de formation, encourager la recherche et la documentation, et coordonner un réseau de bourses en étroite coopération avec l'UNESCO.

53. En Afrique, l'UNESCO a établi des rapports d'étroite collaboration avec le Conseil africain de l'éducation en matière de communication, créé en 1976. Le Conseil, constitué des directeurs d'établissements africains de formation à la communication, a organisé son propre secrétariat et entrepris des négociations avec des organismes bilatéraux et internationaux pour assurer son financement et son fonctionnement. Le secrétariat a mis au point un vaste programme de recherche et de formation en matière de communication, une large place étant faite à la coopération régionale entre les établissements membres.

/...

54. Pour aider au développement des établissements de formation, l'UNESCO a envoyé des missions consultatives en Indonésie, préparer le plan d'un projet de centre indonésien pour la communication, et au Bangladesh, aider à la préparation de stages de formation pour le journalisme et les agences d'information et à l'utilisation de matériel technique de documentation et d'archivage. On prépare des missions pour évaluer les besoins en formation pour la communication en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et restructurer les programmes de formation au Costa Rica.

55. La publication de la série de monographies sur les techniques de communication et leur utilisation se poursuit, des textes sont en préparation sur la production locale de matériel électronique, et les matériels de production sonore peu coûteux (la publication en est prévue en 1980). La monographie "Les petites imprimeries" qui traite des petites presses offset, sortira avant la fin de 1979. Deux monographies déjà parues, "Atelier video/bandes étroites" et "Programmes de radio pour les zones rurales" sont en cours de publication en arabe.

G. Communication et moyens d'information communautaires
dans les zones rurales

56. Dans son programme, l'UNESCO accorde une place particulièrement importante au développement de la communication dans les zones rurales, notamment en Afrique. Il s'agit surtout de mettre en place une infrastructure permettant de mieux recueillir l'information dans les zones rurales et de la diffuser par la radio et la presse.

57. Dans les pays où la communication rurale en est au stade de l'étude, l'UNESCO offre des services consultatifs en vue de définir les stratégies et d'élaborer dans leurs grandes lignes des plans de développement. Des missions de cette nature ont eu lieu ou sont en préparation dans les pays suivants : Bénin, Burundi, Haute-Volta, Niger, Tchad et Zaïre. En Bolivie, un stage national de formation destiné à des journalistes de la presse rurale a été organisé récemment avec l'assistance de l'UNESCO. Au Libéria, les travaux préparatoires au lancement d'un projet de longue durée sont en cours. Dans d'autres pays, de grands programmes sont en cours d'exécution. C'est ainsi qu'en République-Unie de Tanzanie a été créé en août 1979, dans le cadre de l'élargissement du projet relatif à la presse rurale un nouveau journal qui doit couvrir la région côtière. Le projet en question, lancé en 1974, sera prolongé au-delà de 1980 et étendu à quatre autres régions du pays. La formation du personnel pour l'ensemble du projet aura lieu à Mwanza, le premier centre de production qui ait été créé. Au Kenya, le développement de la presse rurale se fait dans le cadre d'un projet qui a démarré en 1979. Deux journaux ont déjà été créés et deux autres vont paraître. Aux stades préliminaires, on utilise une presse portative. Au Rwanda, un projet de deux ans visant à développer la communication dans les zones rurales grâce à l'agence de presse, à la presse et à la radio a débuté cette année. Au Honduras, l'UNESCO a prêté son concours à la création de programmes de presse et de radio-diffusion rurales dans deux régions du pays en fournissant du matériel et des services de consultants en coopération étroite avec le projet d'éducation extra-scolaire.

58. L'UNESCO étudie également les problèmes techniques que posent l'impression de journaux et la création de maisons de presse.

59. Au Qatar, à la demande du Ministère de l'information, une étude technique détaillée et un plan d'opérations ont été établis en vue de la création d'une imprimerie. En Ouganda, deux experts ont été nommés pour une année chacun, afin de fournir des avis techniques et de dispenser une formation professionnelle à l'imprimerie d'Etat. La Guinée et la Haute-Volta vont bénéficier d'une assistance pour lancer des quotidiens nationaux et des périodiques ruraux.

60. Ces dernières années, l'UNESCO a participé à un certain nombre d'études, de projets et de séminaires dans le domaine des moyens d'information communautaires, où l'accent était mis sur l'accès et la participation du grand public au processus de communication. Une étude des moyens d'information communautaires en Amérique du Nord et en Europe est parue en 1977. En octobre 1978, une réunion d'experts s'est tenue à Belgrade sur le thème de l'autogestion, de l'accès et de la

/...

participation au processus de communication. Un des principaux objectifs de cette réunion était de voir comment l'on pouvait adapter aux conditions des pays en développement des formules mises au point, à l'origine, pour les pays industrialisés. Les recommandations avancées ont été reprises lors de plusieurs séminaires régionaux tenus en Amérique latine et en Asie. Par la suite, une monographie sur la communication communautaire dans le monde en développement a été commandée et est en cours de publication.

61. Ainsi qu'il est mentionné plus haut, l'UNESCO se préoccupe beaucoup, depuis longtemps, de développer les systèmes de communication dans les zones rurales, mais ce n'est que depuis une date récente qu'elle s'occupe spécifiquement des problèmes de la communication et de l'appui de la collectivité dans les zones urbaines. Depuis 1978 toutefois, l'UNESCO appuie des projets de communication communautaire dans les zones urbaines, notamment au Brésil et au Pérou et a entrepris, plus récemment, à partir d'études de cas effectuées dans plusieurs régions du monde, une nouvelle série d'études sur les problèmes que pose la communication de groupe en milieu urbain.

H. Coopération technique entre pays en développement

62. Dans la plupart des pays en développement, les milieux de radio et de télévision savent bien que la diffusion massive d'émissions étrangères est un substitut médiocre, voire nocif, de la production autochtone. La dépendance à l'égard d'émissions importées, conçues pour un public de culture étrangère, n'en continue pas moins d'être une réalité, apparemment inéluctable, dans bon nombre de services de télévision. Les coûts de production élevés, l'insuffisance des installations et le manque de concepteurs en sont tenus pour les principales causes. La coopération technique entre pays de cultures apparentées est un moyen d'atténuer les effets les plus négatifs de cette dépendance.

63. Des institutions régionales telles que l'Institut de développement de la radio-diffusion pour l'Asie et le Pacifique attestent que la coopération technique entre les pays en développement est possible et bénéfique. Non seulement l'Institut est devenu un organisme intergouvernemental à part entière, administré par des formateurs aux techniques de radiodiffusion d'Asie et du Pacifique qui en constituent le personnel, mais le succès de ses entreprises lui a gagné l'appui de nombreuses sources de financement bilatérales et multilatérales.

64. En Afrique, où le problème est très aigu, l'UNESCO aide à favoriser les échanges d'émissions et les coproductions, en collaboration avec l'Union des radios et télévision nationales d'Afrique. Le projet ne reçoit pas encore les ressources extra-budgétaires considérables dont il a besoin et il demeure l'une des priorités du continent africain en matière de communication.

/...

IV. COMMISSION INTERNATIONALE D'ETUDE SUR LES PROBLEMES
DE LA COMMUNICATION

65. Au cours des années 70, l'UNESCO est devenue le centre du débat de plus en plus large consacré aux problèmes de la communication et de l'information qui a débouché sur des appels en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace. Plusieurs résolutions de la Conférence générale de l'UNESCO et de l'Assemblée générale des Nations Unies ont mentionné le rôle et les activités de l'UNESCO en ce qui concerne l'instauration de ce nouvel ordre et, à ce propos, il convient d'accorder une attention particulière aux travaux de la Commission internationale d'étude sur les problèmes de la communication.

66. La Commission a été mise en place par le Directeur général en application de la résolution 100, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-neuvième session, tenue en octobre et novembre 1976 à Nairobi. A l'ouverture de la session, le Directeur général a souligné le contexte global dans lequel se situe le problème particulier de la communication. Il a souligné que l'attention croissante accordée aux problèmes de la communication découle "de l'adoption des résolutions concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et, en particulier, des efforts des pays non alignés pour instaurer une coopération régionale dans le domaine de la communication et de l'information", ajoutant que "la répartition des moyens de communication et de l'immense potentiel qu'ils représentent reflète l'inégalité de la répartition internationale de la puissance économique".

67. A l'issue de débats consacrés aux problèmes de communication, la Conférence générale a adopté le texte suivant : "Il a été admis, de l'avis général, que la plus haute priorité doit être accordée aux mesures visant à réduire l'écart existant dans le domaine de l'information entre les pays développés et les pays en développement et à aboutir à une circulation internationale de l'information plus libre et mieux équilibrée ... Il conviendrait de procéder à un examen de la totalité des problèmes de la communication dans la société moderne". (Plan à moyen terme de l'UNESCO pour 1977-1982, 19C/4, Approuvé, annexe II, objectif 9.1.)

68. En conséquence, le Directeur général a décidé de confier à une commission internationale pluridisciplinaire, composée de 16 personnalités éminentes, la tâche d'effectuer une étude sur la totalité des problèmes de la communication dans la société moderne. Le Président de la Commission est M. Sean MacBride (Irlande), et les autres membres sont MM. Elie Abel (Etats-Unis d'Amérique), Hubert Beuve-Méry (France), Elebe Ma Ekonzo (Zaïre), Sergei Losev (Union des Républiques socialistes soviétiques), Mochtar Lubis (Indonésie), Gabriel García Marquez (Colombie), Mustapha Masmoudi (Tunisie), Michio Nagai (Japon), Fred Isaac Akporuaro Omu (Nigéria), Bogdan Osolnik (Yougoslavie), Gamal el Oteifi (Egypte), Johannes Pieter Pronk (Pays-Bas), Juan Somavia (Chili), Boobli George Verthese (Inde) et Mme Betty Zimmerman (Canada).

/...

69. Le mandat de la Commission comporte les quatre grandes orientations suivantes :

a) Etudier la situation actuelle en matière de communication et d'information et définir les problèmes qui appellent une action nouvelle à l'échelon national et une approche concertée et globale à l'échelon international. Il conviendra de prendre en considération dans l'analyse de la situation en matière de communication dans le monde actuel et en particulier de l'ensemble des problèmes de l'information, la diversité des conditions socio-économiques et des niveaux et types de développement;

b) Accorder une attention particulière aux problèmes relatifs à la circulation libre et équilibrée de l'information dans le monde, ainsi qu'aux besoins spécifiques des pays en développement, conformément aux décisions de la Conférence générale;

c) Analyser les problèmes de la communication, sous leurs différents aspects, dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international et des mesures à prendre pour favoriser l'instauration d'un "nouvel ordre mondial de l'information";

d) Définir le rôle que pourrait jouer la communication pour faire prendre conscience à l'opinion publique des grands problèmes auxquels le monde se trouve confronté en la sensibilisant à ces problèmes et en contribuant à les résoudre progressivement par une action concertée aux niveaux national et international.

70. Au mois d'octobre 1979, la Commission s'était réunie à sept reprises : à Paris (décembre 1977), Stockholm (avril 1978), Paris (juillet 1978), Dubrovnik (janvier 1979), New Delhi (mars 1979), Acapulco (juin 1979) et Paris (septembre 1979).

71. Dans son discours d'ouverture de la première session, le Directeur général a souligné que l'enjeu de la tâche de réflexion et d'investigation confiée à la Commission "n'est rien moins que la recherche d'un consensus sur ce que devraient être, entre les hommes, des échanges d'information à la fois libres et équilibrés ainsi que des voies qui permettraient une meilleure contribution des moyens de communication au progrès des peuples et à leur compréhension mutuelle". Il a souligné que c'était grâce à des rencontres ou à des groupes de réflexion comme celui-ci que l'UNESCO pouvait susciter "la discussion et la confrontation d'idées et d'opinions sur les problèmes majeurs de notre époque en vue de dégager des voies susceptibles de favoriser la construction d'un monde meilleur". Pour sa part, le Président de la Commission a souligné l'ampleur de la tâche à accomplir, tâche d'autant plus considérable que les problèmes de communication figurent aujourd'hui au premier plan des préoccupations aussi bien des pays développés que des pays en développement. Dans ce contexte, quatre questions devraient être, selon lui, considérées comme essentielles : Qu'entend-on par la circulation libre et équilibrée de l'information? Que signifie l'instauration d'un "nouvel ordre mondial de l'information" et en quoi est-il lié au nouvel ordre économique international? Comment faire du "droit de communiquer", avec toutes ses implications morales et juridiques, une nouvelle ligne directrice de la pensée et de l'action dans l'ensemble du champ des communications? Comment assurer et protéger l'objectivité et l'indépendance des moyens de communication?

/...

72. La première session a été consacrée essentiellement à un premier échange de vues extrêmement général sur les questions potentiellement prioritaires. La Commission a également examiné des problèmes ayant trait à la définition de son mandat. Au cours des débats, une tendance s'est manifestée en faveur d'une approche globale. La communication ne saurait en fait être réduite à un problème de ressources matérielles, elle comporte d'abord et avant tout une dimension culturelle et constitue un phénomène social qui gouverne les relations entre les individus et groupes humains.

73. Les travaux futurs de la Commission devraient donc viser à tenir compte du caractère interdisciplinaire des problèmes de communication, dont l'ampleur et la complexité dépassent de loin celles des problèmes relatifs à la manière dont sont utilisés les moyens de communication de masse. Les principaux points soulevés avaient trait à la liberté de l'information et à sa libre circulation, au caractère équilibré de l'information (dont on a souligné les aspects multidimensionnels et les multiples facettes), à l'impact du progrès scientifique et technique sur le développement et "l'explosion" de l'information aux problèmes des agences de presse et aux aspects juridiques et statutaires de la communication au niveau national. Tout en traduisant de nombreuses préoccupations communes, les débats ont également mis en évidence des interprétations différentes de la signification et de la portée d'un nouvel ordre mondial de l'information.

74. Compte tenu de l'importance du rôle joué par les agences de presse dans le monde, de la complexité des discussions sur les échanges d'information entre pays développés et pays en développement et des conditions présidant à la circulation de l'information entre le Nord et le Sud, il a été décidé que la deuxième session de la Commission serait l'occasion d'une première rencontre importante avec les milieux professionnels intéressés et serait consacrée essentiellement aux problèmes posés par la collecte et la diffusion de l'information à l'échelle mondiale. Conséquence de cette décision, le Séminaire international sur les infrastructures de la collecte et de la diffusion de l'information, présidé par M. Sean MacBride, s'est tenu à Stockholm du 24 au 27 avril 1978 sur invitation et grâce à la généreuse contribution du Gouvernement suédois.

75. Près d'une centaine d'organisations étaient invitées à titre soit de participants soit d'observateurs, y compris des agences de presse transnationales, des agences nationales sélectionnées par les organisations régionales, le Pool des agences de presse des pays non alignés, des organisations régionales de radio et de télédiffusion, les principaux journaux de dix pays du monde, des instituts de recherche et des organisations internationales non gouvernementales à vocation régionale ou mondiale. Une trentaine d'observateurs des pays scandinaves étaient également présents.

76. Le séminaire a examiné les problèmes suivants découlant de l'infrastructure des systèmes actuels d'information : résultats positifs; insuffisances et déséquilibres; capacité des systèmes à satisfaire les besoins présents et futurs; mesures déjà prises pour surmonter les contraintes et les difficultés; enfin, perspectives de modification et d'amélioration des systèmes de collecte et de diffusion de l'information. Parmi les autres aspects spécifiques de la collecte

et de la diffusion de l'information, ont été notamment étudiés les suivants : a) teneur de l'information; b) exactitude et équilibre dans la diffusion de l'information et des images; c) droits et responsabilités des journalistes et des organes participant à la collecte et à la diffusion de l'information; enfin d) évolution technique et économique des systèmes de communication. La discussion a essentiellement porté sur le problème du déséquilibre qualitatif et quantitatif de la circulation de l'information, sur la liberté de l'information et les responsabilités des journalistes, sur l'accès aux sources d'information en tenant compte des limites qui peuvent être imposées au droit légitime d'accès à ces sources et des abus que cela peut entraîner, sur l'exactitude de l'information, sur les perspectives de développement et d'amélioration de l'infrastructure, sur les aspects normatifs et juridiques aussi bien qu'économiques et techniques de la communication et du journalisme et sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information.

77. A sa troisième session (juillet 1978), la Commission a achevé ses travaux sur son rapport intérimaire qu'elle a présenté au Directeur général pour qu'il le soumette à la vingtième session de la Conférence générale de l'UNESCO (24 octobre-28 octobre 1978). Ce rapport comportait deux parties : la première résumait les circonstances qui ont entouré la création de la Commission et ses activités depuis sa création; la deuxième énumérait les problèmes qui se posent ou risquent de se poser au cours de ses travaux et qu'elle a l'intention d'étudier de manière approfondie afin de rédiger son rapport final et de formuler ses conclusions et recommandations. Le but de ce document était d'encourager les débats à la Conférence générale et de susciter des réactions, des commentaires et des critiques à l'échelle mondiale de la part des représentants des gouvernements, des agences et organisations non gouvernementales à caractère professionnel et spécialisé et des spécialistes des communications auxquels il a été communiqué.

78. Les commentaires et suggestions suscités par la diffusion du rapport ont été examinés par la Commission à sa quatrième session qui s'est tenue à Dubrovnik (Yougoslavie) en janvier 1979, et ont guidé ses délibérations concernant l'orientation, le contenu et la forme de son rapport final. L'examen de la liste des thèmes et des questions pouvant éventuellement figurer dans le rapport final a entraîné des discussions approfondies sur des problèmes de base tels que la liberté et la responsabilité de la presse, la morale professionnelle, la démocratisation de la communication, les rapports entre l'enseignement et la communication, les situations et les tendances concernant le statut d'entreprise publique ou privée, la gestion et le contrôle des moyens de communication et la proposition d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. En liaison avec la session ordinaire, deux tables rondes ont été organisées sur les thèmes suivants : a) interaction entre la société et les moyens et activités de communication; b) coopération régionale entre pays en développement.

79. A sa cinquième session, tenue en mars à New Delhi, la Commission a procédé à un examen élargi de divers aspects d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, ainsi qu'à un examen détaillé des points devant figurer dans

l'avant-projet de son rapport final. De même qu'au cours des sessions précédentes, des tables rondes ont été organisées avec des spécialistes nationaux et étrangers; elles portaient cette fois sur le rapport entre communication et développement et sur l'impact potentiel des innovations techniques futures.

80. La sixième session de la Commission, tenue à Acapulco (Mexique) en juin 1979, a permis à la Commission d'examiner pour la première fois les premiers projets de texte de son rapport final, de proposer des modifications et de définir des directives pour la rédaction de versions révisées. Le session s'accompagnait d'une table ronde sur le thème "Culture et communication".

81. A sa session la plus récente, la septième, qui s'est tenue en septembre à Paris, la Commission a continué à examiner, les projets de texte du rapport final, et a souligné qu'il fallait d'abord répondre à la demande de la Conférence générale, qui avait prié la Commission d'analyser et de proposer des mesures concrètes et pratiques conduisant à l'instauration d'un ordre mondial de l'information plus juste et plus efficace. La Commission a constaté que, dans l'ensemble, son rapport final - dans son analyse de la genèse de la situation actuelle, des problèmes et des tendances contemporains et des mesures proposées - a pour sujet et pour objectif la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux processus indispensables à l'instauration du nouvel ordre.

82. Outre les centaines d'observations que la Commission a reçues sur son rapport intérimaire, la participation de ses membres à de nombreuses réunions tenues à l'échelon national, régional et international, ainsi que les séminaires et tables rondes organisés à l'occasion de ses sessions, les débats de la Commission ont été nourris par une série de documents préparés à son intention et traitant des aspects critiques de la communication et des problèmes prioritaires qu'elle pose actuellement. Ces documents, qu'il s'agisse d'études descriptives et analytiques ou d'essais exposant des opinions, des évaluations et des projections relatives à la situation actuelle, étaient l'oeuvre de membres de la Commission, de spécialistes et d'organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde, ainsi que du secrétariat de la Commission, et constituent une mine de données d'expérience et d'informations qui devrait nourrir la réflexion de la Commission et inspirer ses recommandations éventuelles c/.

83. A sa dernière session, qui se tiendra à Paris en novembre, la Commission achèvera son rapport pour le soumettre au Directeur général le 30 novembre 1979.

c/ Pour une liste complète des documents, voir appendice II ci-après.

APPENDICE I

Déclaration de Kuala Lumpur a/

Nous, les représentants des gouvernements des Etats d'Asie et d'Océanie, Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO),

Réunis pour la première Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Asie et en Océanie, convoquée à Kuala Lumpur (Malaisie) du 5 au 14 février 1979,

Déclarons que :

I

Les peuples et les individus ont le droit de se faire une image de la réalité grâce à des informations exactes et complètes émanant de sources et de moyens d'information divers mis à leur disposition, ainsi que de s'exprimer en utilisant différentes ressources de la culture et de la communication.

Aucune communauté humaine digne de ce nom ne peut être créée et maintenue sans une relation de véritable communication entre ses membres, l'essence sociale de tout être humain étant le fruit de sa capacité de communiquer avec autrui.

La communication entre les personnes, les groupes et les nations a toujours été et demeurera vitale pour la survie, la libération et l'épanouissement de l'homme.

Dans les années à venir, le développement socio-économique et culturel de l'humanité, l'amélioration du niveau de vie et de culture des nations et leurs relations internationales vont être de plus en plus influencés par le bon usage des possibilités de la communication.

En conséquence, puisque chaque pays est en droit de définir sa politique de la communication, nous demandons l'élaboration, par les Etats et les citoyens, de politiques et de programmes nationaux d'ensemble fondés sur une vision globale de la communication et sur les buts économiques et sociaux du développement. Les pays qui planifient la mise en oeuvre de ces politiques et programmes devraient le faire dans le cadre de la planification nationale globale.

a/ Rapport final, Conférence intergouvernementale sur les politiques de la communication en Asie et en Océanie, UNESCO (CC/MD/42), quatrième partie.

II

La région d'Asie et d'Océanie, qui est le berceau de civilisations, de religions et de systèmes de pensée séculaires et un des plus riches foyers de culture du monde, constitue une source inépuisable qui a beaucoup à offrir à l'ensemble du monde.

Avec toute l'humanité, nous avons hérité de nos ancêtres non seulement des chefs-d'oeuvre de l'art et de la pensée, mais aussi une tradition fort ancienne de vie en commun et des formes très élaborées de communication interpersonnelles. Il faut maintenant s'attacher à renforcer ce riche patrimoine traditionnel de formes de communication interpersonnelles et à les harmoniser avec les formes nouvelles, mais plus anonymes, de la communication moderne. Il importe de faire au mieux pour que les caractéristiques les plus précieuses de nos communications interpersonnelles traditionnelles et de nos modes de vie commune ne soient pas compromises ou détruites par les nouvelles techniques dont nous avons besoin.

Il faut trouver, individuellement et collectivement, des moyens de combiner la science et la technologie modernes avec la continuité culturelle qui évitera toute rupture avec nos riches traditions. Diffusée grâce à des communications de masse adaptées aux besoins et aux valeurs d'une société, la culture peut non seulement donner une nouvelle dimension aux relations entre les Etats de la région, mais aussi susciter une plus grande compréhension de nos différents modes de vie et une plus grande tolérance à leur égard.

Etant donné la richesse du patrimoine culturel de cette partie du monde, les enseignements qui peuvent en être tirés, l'étendue de la région et le volume de la population de beaucoup de nos pays, il est indispensable que toutes les formes de communication - des plus traditionnelles à celles qui sont à l'avant-garde de la technologie moderne, du niveau interpersonnel à celui de la communication de masse - soient adoptées, maintenues, harmonisées et élargies.

Les organes d'information de masse des pays en développement ont la responsabilité de contribuer à la tâche commune de l'édification nationale, ainsi qu'à l'épanouissement de l'identité culturelle des peuples et des minorités ethniques, en assurant ainsi la cohésion de la nation et en lui donnant la capacité de bénéficier au mieux de tout enrichissement extérieur.

III

En raison de la diversité des traditions, des valeurs culturelles et des options politiques prises par les gouvernements et les peuples, les systèmes et les pratiques de la communication sont nécessairement différents d'un pays à l'autre.

Pour porter un jugement sur la valeur des organes d'information, il faudrait, fondamentalement, déterminer s'ils servent ou non les intérêts de la population et s'ils diffusent ou non des messages véridiques et exacts, sans ingérence extérieure et en respectant la dignité de tous. Ce but ne pourra être atteint que si les idées et les informations, les normes et les valeurs, sont diffusées

/...

le plus largement possible et dans toutes les directions - verticalement et horizontalement, du centre vers la périphérie et vice-versa - au sein des communautés et des peuples, de telle sorte que les individus, les groupes et les peuples soient amenés à contribuer de façon plus active et plus consciente à forger leur destin commun.

Nous nous prononçons donc pour une participation accrue des peuples et des individus au processus de la communication et nous estimons que les organes d'information de masse devraient avoir plus de liberté et une plus grande autonomie et assumer une plus haute responsabilité sociale et que ceux qui les dirigent, comme ceux qui produisent les messages, devraient assumer une plus large part de responsabilité individuelle et en même temps bénéficier d'une protection adéquate.

IV

Dans le monde d'aujourd'hui, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le renforcement de la coopération entre les pays, l'assurance du progrès social, l'élévation du niveau de vie et l'amélioration de la qualité de l'éducation, la promotion des droits de l'homme, la liberté de pensée et l'instauration d'un nouvel ordre économique sont parmi les conditions préalables d'une réelle communication.

De même, dans les systèmes nationaux de communication, la liberté d'expression et la liberté d'information sont aussi des conditions préalables à une réelle communication entre les peuples et les individus.

Divers obstacles s'opposent encore à ce que ces conditions soient pleinement remplies.

Tant que certains détiendront la puissance dans le domaine de la communication tandis que d'autres manquent de moyens réels ou potentiels, et tant que n'auront pas été créées les conditions de relations internationales équitables assurant la coexistence pacifique de toutes les nations, respectant l'égalité souveraine des unes et des autres et le principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, il ne pourra y avoir d'équité dans la circulation et l'échange des communications.

Il faudrait donc que tout soit mis en oeuvre pour éliminer les nombreux obstacles qui entravent l'échange et la circulation de l'information; il faudrait aussi que les plus grands efforts soient faits pour assurer que les médias de masse contribuent à renforcer la paix et la compréhension internationales et à favoriser le progrès et le développement; il faudrait encore réduire les déséquilibres et les disparités qui existent actuellement dans les moyens disponibles pour la communication, tant dans un même pays que d'un pays à l'autre.

V

Dans de nombreux pays, les messages et les programmes de la communication sont trop souvent, dans une mesure disproportionnée, au service des couches de population instruites et des élites parmi les éléments les plus prospères des zones avancées et des centres urbains et industrialisés.

/...

Un déséquilibre important dans le développement technologique et une communication insuffisante à l'immense majorité de la population des messages transmis par les organes d'information constituent actuellement des caractéristiques typiques dans de nombreux pays.

Une attention accrue devrait donc être accordée aux activités de communication qui s'adressent à cette immense majorité de la population, y compris ceux qui appartiennent à des communautés ethniques et linguistiques, ceux qui vivent dans des zones éloignées et tous ceux qui sont isolés du monde extérieur et ignorent les réalisations et les événements qui s'y produisent. Il faudrait donner aux pauvres et aux groupes défavorisés la possibilité d'exprimer leurs aspirations et leurs espoirs.

Nous demandons que soient explorés les moyens de transmettre effectivement des nouvelles, des informations et des idées aux gens qui vivent encore en marge des circuits de communication.

VI

Dans la région d'Asie et d'Océanie, toutes les ressources matérielles et humaines devraient être mises en commun pour atteindre des objectifs urgents tels que l'augmentation de la production alimentaire, la diminution de la mortalité infantile, l'accroissement des taux de production, la planification de la croissance de la population, la réduction de l'analphabétisme, l'accélération de la modernisation, la cessation de la violence et la préservation de l'identité culturelle.

Nous invitons les organes d'information à prendre davantage conscience de la possibilité qu'ils ont de jouer le rôle de catalyseurs du progrès et des réformes socio-économiques.

VII

Dans les pays en développement d'Asie et d'Océanie, comme dans d'autres régions du monde en développement, la circulation de l'information est marquée par un déséquilibre à la fois qualitatif et quantitatif : le flux entrant est généralement puissant et abondant, tandis que le flux sortant est faible, les échanges entre nos pays demeurent irréguliers et insuffisants.

Cela montre que les pays en développement de notre région demeurent tributaires de l'héritage de l'époque coloniale, qui a entraîné des déséquilibres dans les structures de la communication et la circulation de l'information.

Il faut que nos efforts et nos réalisations soient mieux connus, nos modes de vie et nos aspirations mieux appréciés, et que nos difficultés et nos échecs soient considérés avec plus d'objectivité et de compréhension.

Il faut en même temps que nous soyons fermement résolus à accroître notre propre capacité de produire des messages et de les diffuser dans le monde entier pour mieux faire connaître notre propre perception de la réalité, nationale et internationale.

/...

Nous déclarons donc que l'élimination de ces déséquilibres et l'instauration de l'égalité d'accès aux sources d'information sont nos prochaines tâches prioritaires, auxquelles les Etats, les organismes non gouvernementaux, les médias publics et privés, les agences et entreprises d'information, les professionnels et les particuliers pourraient tous contribuer efficacement.

VIII

Nous demandons

Davantage de solidarité et de coopération, sur une base tant bilatérale que multilatérale, aux niveaux régional et international, dans le domaine de la communication et de l'information, afin d'attester l'interdépendance des nations et de contribuer à l'affermir,

Une coopération plus large, plus efficace et plus diversifiée entre tous les pays d'Asie et d'Océanie,

Un échange constant d'expérience dans le domaine de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques de communication,

Un accroissement de l'assistance mutuelle, pour remédier à la disparité des niveaux techniques et économiques des différents pays de la région,

Un réseau élargi d'organismes régionaux pour la recherche sur tous les aspects de la communication, la formation de spécialistes de l'information, la diffusion des nouvelles, le rassemblement et l'échange de programmes relevant des médias, la production des livres et des films.

IX

Nous demandons un accroissement des contacts et des échanges d'expérience entre les pays d'Asie et d'Océanie et ceux des autres régions du monde.

Un nouvel ordre de l'information et de la communication, plus juste et plus efficace, fondement d'un voisinage humain pacifié, requiert à son tour un nouvel esprit d'ouverture sur le monde. La collaboration professionnelle, culturelle et scientifique entre groupes, nations et régions doit être un élément essentiel de l'ordre que nous cherchons à instaurer.

Nous estimons que la solidarité internationale devrait se concrétiser par une coopération visant à élargir la recherche et la formation au niveau national, le transfert de technologie, la création d'infrastructures nationales, l'utilisation conjointe de satellites de communication, par une assistance technique et financière accrue, par l'amitié mutuelle et le respect de la souveraineté et de la dignité de chaque peuple et, enfin, par la définition et l'application de normes mutuellement acceptables, ainsi que par l'élimination des disparités qui entravent la circulation des messages, notamment en ce qui concerne les disproportions dans les tarifs des télécommunications, la pénurie de moyens d'émission et les problèmes des canaux de fréquences radio.

Nous demandons instamment à l'ensemble du système des Nations Unies, et plus particulièrement à l'UNESCO, de soutenir ces objectifs, de promouvoir diverses formes de coopération régionale et internationale et d'ouvrir ainsi la voie à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de la communication et de l'information, plus juste et plus efficace, qui fait partie intégrante des efforts pour établir un nouvel ordre économique international.

Ce nouvel ordre de la communication et de l'information serait, à nos yeux, l'une des plus belles incarnations contemporaines des idéaux de justice, d'indépendance et d'égalité des hommes et des nations.

APPENDICE II

Liste des documents publiés au 30 septembre 1979 par la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication (UNESCO) a/

1. Membership of the International Commission (CIC)
2. Origin and mandate
3. Methods of work
4. Director-General's inaugural address at the first session
(M. A. M. M'Bow)
5. Chairman's address at the inaugural meeting of the Commission
(M. S. MacBride)
6. A glimpse into communications statistics
8. From freedom of information to the free flow of information -
From the free flow of information to the free and balanced flow of
information
9. Communication : what do we know?
11. The world of news agencies
12. News agencies multilateral cooperation
13. Monographs (I)
 - AFP - Agence France-Presse
 - ANSA - Agenzia Nazionale Stampa Associata
 - AP - Associated Press
 - APS - Agence de presse sénégalaise
 - AZaP - Agence Zaïre Presse
 - BERNAMA - Perttubohan Berita Nasional Malaysia
14. Monographs (II)
 - CANA - Caribbean News Agency
 - DPA - Deutsche Presse Agentur
 - GNA - Ghana News Agency
 - INA - Iraqi News Agency
 - IPS - Inter Press Service
 - KYODO - Kyodo Tsushin News Service
 - LATIN - Agencia Latinoamericana de Informacion

a/ Sauf indication du nom de l'auteur, les documents ont été préparés par le secrétariat de la Commission ou par le secrétariat de l'UNESCO. /...

15. Monographs (III)

MENA - Middle East News Agency

PRENSA LATINA

REUTER

TANJUG - Telegrafska Agencija Nova Jugoslavija

TASS - Telegrafnoie Agentsvo Sovjetskavo Soyusa

UPI - United Press International

16. Collaboration between news agencies in Nordic countries
(G. Naesselung, Denmark)

17. A national policy for balance and freedom of information
(T. Hammarberg, Sweden)

18. An approach to the study of transnational news media in a
plularistic world (L. Sussman, USA)

19. Infrastructures of news collection and dissemination in the World
(International seminar in Stockholm, 24-27 April 1978)
Organization - Discussions - Conclusions

21. List of international instruments concerning different aspects
of communication

22. Communication : extracts from international instruments

23. Survey of national legislation (1)
Constitutional provisions

24. Survey of national legislation (2)
Media enterprises

I. The press

II. News agencies

28. Comparative account of national structures for policy and decision-making
in the communication field (prepared by the International Institute
of Communication)

29. Survey of international structures for policy and decision-making
in the communication field (prepared by the International Institute
of Communication)

31. The new world information order (M. Masmoudi, Tunisia, member of CIC)

32. Aims and approaches to a new international communication order (B. Osolnik, Yugoslavia, member of CIC)
33. Communication for an interdependent, pluralistic world (E. Abel, USA, member of CIC)
34. The new international economic order and the new international information order (C. Hamelink, Netherlands)
35. Some remarks on the relation between the new international information order and the new international economic order (J. Pronk, Netherlands, member of CIC)
36. The right to communicate (J. d'Arcy, France)
37. The right to communicate
 1. Concept (L. S. Harms, USA)
 2. Towards a definition (D. Fisher, Ireland)
38. The right to communicate
 3. Legal foundation (A. A. Cocca, Argentina)
 4. Relationship with mass media (J. Richstad, USA)
39. The right to communicate
 5. A socialist approach (J. Pastecka, Poland)
40. Communication : a plea for a new approach (F. Balle, France)
41. Communication and international development : some theoretical considerations (M. Tehranian, Iran)
43. Towards a national policy on communication in support of development (G. N. S. Raghawan and V. S. Gopalakrishnan, India)
46. Mass media ownership (R. Cruise O'Brien, USA)
47. Communication accompanies capital flows (H. Schiller, USA)
51. Typology of restrictions upon freedom of information : from evident, recognized violations to hidden impediments (J. Louy, France)
52. Obstructions to the free flow of information (F. Giles, UK)
53. Responsibility and obstacles in journalism (prepared by the International Organization of Journalists)

/...

64. A national policy for socialisation and self-management of information (V. Micovic, Yugoslavia)
72. Mass media education or education for communication (J. Dessaucy, France)
73. Strengthening the press in the Third World (prepared by the International Press Institute)
81. Communication technologies of the 1980s (I)
 1. The implications (K. Schaefer and A. Rutkowski, USA)
 2. The future of computer communication (D. Parkhill, Canada)
82. Communication technologies of the 1980s (II)
 3. Development of television broadcasting technology (M. Krivosheev, USSR)
 4. Recent progress and its impact upon communication policy and development (R. Gazin, Yugoslavia)
83. Communication technologies of the 1980s (III)
 5. The social implications (S. Komatsuzaki, Japan)
 6. Future trends (Yash Pal, India)
